



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>96586</b>	De <b>Mme Bérengère Poletti</b> ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> > établissements d'accueil	<b>Analyse</b> > unités de soins de longue durée. missions. moyens. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>14/06/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des unités de soins de longue durée (USLD), dont l'histoire témoigne de la difficulté de trouver le bon équilibre entre sanitaire et médico-social. Le récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le sujet souligne la porosité entre Ehpad et USLD, et propose deux scénarios pour revoir le modèle. Premièrement : un réajustement du modèle existant, avec la mise en place d'un calendrier régulier de réévaluation du GMPS, l'établissement d'un mode de financement spécifique aux USLD pour certains médicaments onéreux. Deuxième scénario, privilégié par l'IGAS, le recentrage des USLD sur le champ gériatrique, avec une limite d'âge de 60 ans à l'entrée. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur ces propositions.